
Les relations communes-associations : définir de nouvelles formes de partenariat

Objectifs

L'action associative se caractérise le plus souvent par une multiplicité d'initiatives organisées autour de thématiques particulières (pratique de disciplines sportives, activités de loisirs, services de proximité...). Soucieux de respecter l'autonomie des associations, les élus se montrent parfois interrogatifs sur la façon de susciter de nouveaux rapports avec et entre les associations.

L'évolution des pratiques ne s'opère pas sans tâtonnements. Il n'est pas simple en effet de sortir d'une logique de juxtaposition pour entrer dans une dynamique de co-construction et de co-création. Celle-ci suppose des changements de comportements et de méthodes tant de la part des associations que des élus eux-mêmes. Elle exige aussi d'adopter des comportements clairs.

Programme

Quel positionnement entre communes et associations ?

- du contrôle au contrat : éléments de cadrage de la relation entre élu local et élu associatif (convention, délégation de service public...)
- la place des élus dans les instances des associations

Les outils d'aide et de partenariat

- les instruments de soutien aux associations
- les commissions consultatives

Projet associatif et vie démocratique

- rédaction des statuts et responsabilité civile et pénale
- la démocratie interne dans les associations
- l'association actrice de la démocratie locale

Public : Tous élus locaux

Durée : Une journée

Méthodes

La journée s'appuie sur des exemples concrets en observant des expériences sélectionnées dans la région. La méthode utilise prioritairement le support de l'image audio-visuelle et projection de diapositives et ouvre le débat aux participants.